



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 3 juillet 2025

Madame la Directrice générale
du CCAS de la ville de Nice.

Objet : Non-versement des indemnités forfaitaires pour travail du dimanche ou des jours fériés sur la paie de juin 2025

Madame la Directrice générale,

Notre syndicat souhaite vous exprimer son étonnement et son mécontentement concernant le non-versement des indemnités forfaitaires pour le travail du dimanche ou des jours fériés effectués. En effet, elles n'ont pas été intégrées à la paie du mois de juin 2025 des agents concernés.

Cette situation suscite légitimement l'incompréhension, voire la colère, des agents qui comptaient sur ces compléments de rémunération pour faire face à leurs dépenses estivales, notamment dans un contexte d'inflation persistante.

Nous nous interrogeons sur les raisons qui justifieraient le non-paiement de ces indemnités.

Quelles qu'en soient les causes, il est impératif que l'Administration nous apporte rapidement, ainsi qu'aux agents, des explications claires, mais également un engagement ferme sur le calendrier de régularisation des montants dus.

Aussi, la CGT NMCA exige le paiement sans délai des indemnités non versées, une réelle transparence sur les raisons de cette anomalie, et la garantie qu'une telle situation ne se reproduira plus.

Nous restons dans l'attente d'un retour rapide de votre part, et restons évidemment disponibles pour toute rencontre ou échange sur ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale du CCAS, l'expression de nos salutations distinguées.

PO/ Le Syndicat CGT NMCA
Le Responsable au secteur communication

Andrew RENAULT